

# Journal d'informations du Relais Petite Enfance



## Dans ce numéro

### Page 2

- Actualités

### Page 3

- Le padlet: nouvel outil de communication du relais

### Page 4

- Bricolage: un poussin rock'n'roll
- Adresses et n<sup>os</sup> utiles
- Secteur d'intervention du relais



**Relais fermé :**  
Du 12 au 23 avril 2021

## RELAIS PETITE ENFANCE

«Intercommunal»

23 Quai du Canal  
25250 L'Isle-sur-le-Doubs

☎ 06.71.95.64.78

✉ [rpe@cc2vv.fr](mailto:rpe@cc2vv.fr)

Adresse postale  
RPE CC2VV

11 Rue de la Fontaine  
25 3401 Pays de Clerval



## Bonjour

A l'approche du printemps, j'espère pouvoir vous retrouver en animation bientôt...

En attendant, le relais reste disponible aux horaires habituels par téléphone/mail et les rendez-vous restent bien sûr possibles.

N'hésitez donc pas à me contacter en cas de besoin.

En attendant, je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro et continuez à prendre soin de vous!

**Isabelle KOMIANC**  
**Responsable du Relais**

Pour recevoir ce bulletin par mail merci d'en formuler la demande  
à l'adresse suivante : [rpe@cc2vv.fr](mailto:rpe@cc2vv.fr)  
Journal disponible sur le site de la CC2VV [www.cc2vv.fr](http://www.cc2vv.fr)

Accueil du public

**Mardi/Mercredi/Judi/Vendredi**

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Par téléphone ou sur rendez-vous

**Uniquement**

( Dans l'attente de la reprise normale des temps d'ouverture )

# Actualités

## Montants minimums pour la rémunération des assistantes maternelles au 1er janvier 2021

Seul le salaire minimum défini par l'art. D.423-9 du code de l'Action Sociale et des Familles est indexé sur le SMIC et revalorisé. Si le salaire de l'assistante maternelle est supérieur à ce montant, l'employeur n'a aucune obligation de revalorisation.

L'augmentation de 0,99% permet au SMIC de passer de 10,15 € à **10,25 € brut** par heure, une hausse qui correspond à la seule revalorisation imposée par la loi. Le taux de rémunération horaire minimal des assistantes maternelles employées par des particuliers passe de:

👉 **2,85 € à 2,88 € brut par heure d'accueil (0,281 x SMIC)**  
**soit 2,25 € net**

Tout accord relatif à la rémunération (taux horaire, période et taux d'augmentation, indemnités,...) doit être précisé au contrat de travail ou faire l'objet d'un avenant daté et signé des deux parties.

### Les indemnités d'entretien

Jusqu'à 7h41	A partir de 7h41
2,65€ (Convention collective)	3,11€ X durée de l'accueil /9 = 0,35 € par heure (Code de l'action sociale et des familles)

Principe de faveur : on retient ce qui est plus favorable au salarié.  
L'indemnité ne peut être inférieure à 2,65 € par journée

Un simulateur permet de faire le calcul :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>

### Allocation de formation continue hors temps de travail

☞ 4,58 € /heure  
Montant indemnité de repas lors des formations ☞ 11€



## Un site d'offres d'activités sociales et culturelles pour les assistantes maternelles et gardes à domicile

En janvier 2021, les partenaires sociaux\* des branches salariés et des assistants maternels du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ont annoncé la mise en ligne d'un site d'offres d'activités sociales et culturelles pour les salariés. Cette démarche vise à améliorer le quotidien des salariés de l'emploi à domicile et à favoriser son attractivité. Le service est financé par une contribution versée par chaque particulier employeur.

Ce site créé par l'APNI (Association Paritaire Nationale Interbranche pour la mise en œuvre des garanties sociales des salariés du secteur) propose l'accès à des offres qualitatives proposées par le Réseau CEZAM avec des tarifs préférentiels: voyage, culture, sport, loisirs, bien-être...

En attendant la réouverture des lieux culturels et de loisirs, les salariés peuvent dès maintenant profiter de certaines offres pour se divertir dans cette période inédite : cours de photo, de cuisine, de dessin, librairies,...



<https://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr/accueil>

### \*Partenaires sociaux





## INFORMATIONS PARENTS/ ASSISTANTES MATERNELLES



### Le PADLET : nouvel outil de communication du relais

Créé et administré par les relais de la circonscription du Pays de Montbéliard et de la CC2VV le PADLET ou mur virtuel permet de communiquer autrement avec le public, de manière plus ludique, attractive et régulière.

#### Comment le public a-t-il accès au PADLET?

Via un lien envoyé sur la boîte mail des parents et asmats ayant communiqué leur adresse mail au relais :

Lien : <https://fr.padlet.com/ramdepma/cc2v>

L'accès se fait sur un ordinateur, une tablette, un téléphone.

Le lien et le QR code restent toujours les mêmes .

En téléchargeant l'application PADLET sur téléphone en scannant le QR code associé, le public peut également se connecter sur le mur :



#### Que trouve t-on sur PADLET?

- De l'actualité lié au statut de l'assistante maternelle, de l'employeur
- Des idées de bricolage, recette
- Des partages d'idées proposées par le public
- Le tableau des propositions de formation continue
- Des vidéos et tutos d'activités
- Des liens vers des articles liés à la parentalité...
- Les coordonnées des relais

#### A quel rythme les informations sont elles modifiées?

Tout dépend du sujet évoqué, de son importance pour le public.

Les animations sont modifiées environ tous les 15 jours

#### Le public peut-il interagir sur le mur?

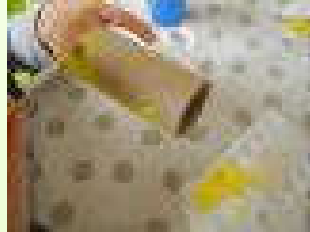
Le public peut «cliquer» sur le cœur en bas des rubriques et transmettre par mail au relais des idées d'articles à publier.

**Ce padlet reste un outil supplémentaire de communication. Il n'exclut pas l'envoi de mails d'informations.**

# Un poussin rock'n'roll

## Matériel:

- 1 rouleau de papier toilette vide
- 1 tube de peinture gouache jaune
- plumes
- petits yeux mobiles
- fil chenille jaune ou orange
- feutrine ou papier rouge ou orange
- colle
- pinceau
- ciseaux



## Déroulé:

Il faut peindre le rouleau vide de papier toilette tout en jaune.

On laisse bien sécher.

Les enfants passent la tige chenille par l'intérieur pour faire ressortir un bout de chaque côté.

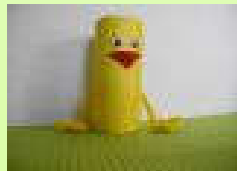
Il faut ensuite former des pattes à trois griffes qui poseront sur le sol. A faire avec votre aide pour les plus petits.

On découpe un triangle rouge ou orange en feutrine ou en papier. Si vous n'en avez pas, découpez un triangle de papier blanc et faites le colorier en rouge par les enfants.

Collez ensuite ce bec et les deux yeux mobiles sur le haut du rouleau. Si vous n'avez pas les yeux mobiles sous la main, découpez deux ronds de papier blanc et dessinez un petit rond noir au centre pour faire les yeux.

Vous pouvez ajouter des cils pour le poussin si besoin.

Pour une touche finale qui plaît aux enfants, collez quelques plumes plantées dans le haut du rouleau, si possible de plusieurs couleurs.



Adresses et  
numéros utiles

### Caisse d'Allocations Familiales Doubs

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

☎ 0820 25 25 30

→ Montbéliard

☒ 3 Rue L. Blum 25216

→ Besançon

☒ 2 Rue D. Papin

### URSSAF

→ Montbéliard/Belfort

☒ 2 Rue Stoltz 90020 BELFORT Cedex

☎ 0 820 39 59 09

☎ [www.belfort.urssaf.fr](http://www.belfort.urssaf.fr)

### URSSAF

→ Besançon 25037 Cedex

☒ 2 Rue D. Papin

☎ 0 820 39 52 21

☎ [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### CENTRE PAJEMPLOI

☒ 43013 LE PUY EN VELAY

☎ 0 820 00 72 53

☎ [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

### IRCEM (retraite, prévoyance, DIF...)

☎ 0 980 980 990

☎ [www.ircem.com](http://www.ircem.com)

Pôle emploi ☎ [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

→ Montbéliard

☒ ZA La Velote 29 Av. des Alliés

☎ Service employeur 0 826 08 08 90

☎ Accueil allocataire 39 49

→ Besançon

☎ Accueil allocataire 39 49

☎ Service employeur 0 826 08 08 25

### Inspection du Travail

☎ Besançon : 03 63 01 71 80

Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes . Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil départemental du Doubs et des communes partenaires.

Communauté  
**2 vallées  
vertes**  
de Communes



**Doubs**  
le Département

